

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE
HAUTE NORMANDIE**

**SESSION PLÉNIÈRE
DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2009**

**AVIS SUR LA FIXATION DES PRIX DES SERVICES
D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Madame Arlet ADAM

La Région dispose d'une compétence générale pour fixer les tarifs des services annexes d'hébergement et le prix de la restauration scolaire des lycées de l'enseignement public en associant les Conseils d'Administration des EPLE. Pour l'année 2010, les directives données aux lycées par la Région ont pour objectif d'engager le processus de réduction des écarts entre les tarifs, permettant une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire haut normand.

Le Conseil Economique et Social Régional se félicite de la volonté de la Région de faire converger le prix de l'assiette.